

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE SENLIS

Paraissant le Dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant: E. LANCIAUX

ABONNEMENTS

On s'abonne aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. — L'abonnement est payable d'avance et continué de plein droit jusqu'à réception d'un avis contraire.

Un an.....	6 fr.
6 mois.....	4 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

BUREAUX, RÉDACTION & ADMINISTRATION

SENLIS - 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 - SENLIS

TÉLÉPHONE N° 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PRIX DES INSERTIONS

Reclamations..... 0.50 c. la ligne.
 Annonces volontaires..... 0.25 —
 Fait divers..... 1 fr.

ON N'ACCEPTE PAS D'INSERTION AU-DESSOUS DE 1 FRANC

Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les Départements sont reçues directement aux bureaux du journal.

Rien que la Justice... mais toute la Justice!

L'armée allemande s'est montrée jusqu'au bout digne de son chef. Tandis que le lâche Empereur fuyait, la tête basse, comme il est représenté sur tous les murs de France dans l'immortelle image de Abel Faivre, abandonnant derrière lui sa couronne, sa famille, ses soldats, ceux-ci, après la signature de l'armistice, employaient les dernières heures à assassiner vite encore quelques innocents. L'artillerie allemande a versé l'asphyxie sur la ville de Mezières où étaient enfermés 20.000 femmes, vieillards et enfants, et elle a réussi à brûler un grand hôpital. C'est le dernier acte de sa guerre. Il en résume toute la cruauté et toute l'ignominie.

Le Kaiser n'échappera pas à la justice. Dans quelque clapier qu'il s'enferme, les gendarmes sauront l'atteindre. Il y a dans les plaines d'Europe 20 millions de morts qui l'attendent, lui et ses grands complices.

Quant au peuple qui a non seulement excusé les crimes de son maître, mais les a voulus et les a exécutés avec une instinctive lâcheté cruelle, il faudra aussi qu'il paie et qu'il répare.

« ame aussi farouche. Mais il ne s'agit pas non plus d'oublier toutes les souffrances que les envahisseurs nous ont imposées, ni celles qui nous étaient promises.

Eux, ils disaient: « Soyons durs! » Et nous, nous répondons: « Soyons justes! »

Louis LATAPIE.

Pour s'établir fermier.

Beaucoup de chefs de culture, de maîtres valets, d'ouvriers ruraux de toutes conditions désirent faire de la culture ou de l'élevage pour leur compte. Ils ne peuvent à ser leurs vœux que si leur manque d'argent nécessaire pour faire valoir une ferme ou une métairie et parce qu'ils ignorent les bienfaits de la loi tutélaire du 4 mai 1918 sur la mise en culture des terres abandonnées ou négligées.

Ils s'adressent donc à M. COMPÈRE-MOREL, Commissaire à l'Agriculture (céréales, viticulture, exploitations forestières), 6, cité Vanneau, à Paris, il leur fera indiquer des fermes à reprendre, pour l'exploitation desquelles ils recevront des avances de l'Etat, sans intérêt, s'élevant jusqu'à 4.000 francs par hectare. Et cela au moment où s'ouvre pour l'Agriculture et pour l'élevage une ère de prospérité qu'on n'a jamais connue.

DÉPARTEMENT

Préfecture de l'Oise.

RENOUVELLEMENT DES CARTE D'ALIMENTATION

En vue du renouvellement général des cartes d'alimentation pour l'année 1919, les consommateurs devront, au lieu même où ils passeront la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 novembre prochain, souscrire une déclaration individuelle comportant leurs nom, prénom, profession, domicile, lieu et date de naissance, nationalité, situation militaire, etc., sur une fiche, dont la remise et le retrait seront assurés par les soins des mairies.

Les consommateurs qui seront en route ou que leurs professions ou emplois retiennent dehors dans la nuit du 21 au 22 novembre, souscriront leur déclaration au lieu même où ils passeront la journée du 21 novembre.

Les cartes, établies sur ces déclarations seront remises aux consommateurs dans la seconde quinzaine de décembre, par la mairie du lieu où la déclaration aura été souscrite. Mais les consommateurs qui désireront retirer leur carte individuelle d'alimentation en un lieu autre que celui où ils auront fait leur déclaration devront l'indiquer au Jos de la fiche. Ils n'auront pas d'autres formalités à remplir.

Les impôts dans l'Oise.

Au cours de la dernière séance du Conseil général de l'Oise, la situation financière du département a été longuement exposée. Disons de suite qu'elle est bonne et que malgré les terribles épreuves endurées par l'arrondissement de Compiègne et une partie des arrondissements de Senlis et de Clermont, le département de l'Oise a fait face aux besoins ordinaires de son administration comme aux nouvelles exigences révélées par les cinq années actuelles.

Nos lecteurs nous sauront grés de leur parler des chiffres qui se rapportent au recouvrement de l'impôt pour les exercices de 1917 et du premier semestre de 1918.

L'Oise devait payer pour ses impôts directs (exercice 1917) la somme de 14.625.200 francs, tant pour l'Etat que le département et les communes.

Il a été touché par les percepteurs 12.045.400 francs, soit 2.579.800 francs en moins et qui restent à recouvrer.

S'il n'est considéré que la plupart des contribuables, après quatre années de guerre, sont dans la gêne ou mobilisés, on trouve que l'écart entre le total des rôles généraux et les recouvrements réellement effectués, est beaucoup moins considérable qu'on aurait pu le croire.

Cet écart est cependant plus grand pour 1918, mais l'année n'est point achevée et les événements du printemps entraînant les exodes et le trouble ont causé des retards qui s'expliquent parfaitement.

Signalons en passant le produit de la taxe sur les totours qui est réservé, comme on sait, aux communes.

Le produit de l'impôt qui était en 1917 de 194.160 francs n'est que de 172.590 francs en 1918 et l'administration a fait connaître que la diminution déjà constatée en 1916 s'accentue dans la même proportion.

Ea ce qui concerne les contributions indirectes, nous nous trouvons en présence d'une augmentation fort sensible en progrès sur 1916 où l'on avait déjà

remarqué d'importantes plus-values dues au séjour prolongé des troupes.

Le total de l'impôt perçu en 1917, a été de 22.481.034 francs contre 20.119.776 francs en 1916, soit une augmentation de 2.361.258 francs.

Dans le détail, les chiffres se présentent ainsi :

	1916	1917
Boissons...	5.489.974 fr.	5.240.095 fr.
Sucres...	1.237.299	2.064.166
Bougies...	51.096	37.709
Vinaigrès...	26.945	24.903
Chemins de fer...	6.567	7.514
Voitures publiques...	20.544	21.927
Droits divers...	884.296	1.681.952
Total...	20.119.776 fr.	22.481.034 fr.

Dans l'enregistrement, les recettes de 1917 se sont élevées à 7.806.793 francs dépassant de plus de deux millions les recettes de 1916. Cette augmentation provient uniquement, pour les mutations à titre onéreux de droits immobiliers, et le timbre, de la reprise des affaires et pour les mutations par décès, des paiements effectués à la suite de la liquidation de nombreuses successions dont le règlement n'avait pu être terminé au cours des années 1915 et 1916.

Une recette d'état assez importante est celle qui provient des postes et télégraphes. A partir de Mars 1917, jusqu'en mars 1918, une véritable renaissance de la vie économique s'était produite dans le département de l'Oise une première fois libéré.

Le produit de la taxe des lettres s'était élevé en 1917 à une somme de 2.453.673 francs et 4 centimes, dépassant sensiblement les résultats de la première année de la guerre.

Voici d'ailleurs un tableau de chiffres relevés année par année pour le produit de la taxe des lettres :

1914.....	2.225.903 fr. 72
1915.....	1.884.779 « 30
1916.....	2.014.342 « 99
1917.....	2.453.673 « 04

Malgré ses dures épreuves et ses souffrances, le département de l'Oise restera quand même après la guerre un pays riche, laborieux, travailleur et producteur qui contribuera efficacement au relèvement de notre chère patrie.

Statistique Générale de la France et Service d'observation des prix.

Concours pour des emplois d'aide-statisticien.

Les personnes (hommes ou femmes) de nationalité française, âgées de plus de 20 ans et de moins de 30 ans le 1^{er} Janvier de l'année 1919, peuvent prendre part à ce Concours qui s'ouvrira à Paris, le 4^{er} Juillet 1919.

Les candidats pensionnés ou réformés n° 1 pour blessures survenues au cours de la présente guerre ne sont pas soumis aux limites d'âge ci-dessus.

Le concours porte : 1° sur les mathématiques et la statistique théorique (interpolation, calcul des probabilités) ; 2° sur l'économie politique ; 3° sur la technologie industrielle et la géographie économique ou sur la nosologie et l'hygiène au choix du candidat ; 4° sur les langues étrangères (Allemand et Anglais principalement).

Il comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Une bonification spéciale de 20 points est attribuée à la suite des épreuves orales, aux pensionnés et réformés n° 1 visés ci-dessus.

Les candidats admis à l'essai à la suite du concours entrent en fonctions comme aides statistiques au fur et à mesure des besoins.

Les candidats militaires admissibles n'entrent en fonctions qu'après leur libération du Service Militaire.

Le programme du Concours sera adressé à toute personne qui en fera la demande au service d'observation des prix, 97 quai d'Orsay à Paris.

Des cours préparatoires sont organisés pour les femmes et jeunes filles, par l'Association pour l'entraînement volontaire des françaises au service de la Patrie. Ces cours commenceront le 15 Novembre ; on y sera admis à la suite d'un examen qui aura lieu le 5 Novembre. Demander la notice au Secrétaire de l'Association, 45 rue d'Ulm, à Paris. (3°).

Poids spécifique des blés.

Dans une instruction récente adressée à M. le Directeur du bureau permanent, M. le Sous-Secrétaire d'Etat du ravitaillement a prescrit de payer les blés sur la base du poids spécifique.

Le prix de 75 frs est acquis pour les blés de 77 kgs et au-dessus. Il est fait ensuite une réfaction d'un demi %, soit de 0,37 centimes 5 par kg en moins.

La même réfaction est appliquée, lorsque les impuretés dépassent 2 %, a raison de un demi pour % du prix par unité d'impuretés en plus de 2 %.

M. le Président des commissions de réception ont reçu des instructions en conséquence.

SITUATIONS

pour Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes
BROCHURE ENVOYÉE FRANCO
N° 53, rue de Rivoli, 53 - PARIS

A Travers Senlis

HOMMAGE de la ville de Senlis au Maréchal Foch.

« Si la ville de Senlis n'a pas vécu le dernier acte de la grande guerre, elle a eu du moins, l'insigne honneur d'avoir pour hôte, pendant les jours à tout jamais historiques des préliminaires de l'armistice M. le Maréchal Foch

« C'est dans ses murs que l'illustre chef des armées alliées a reçu les échos résonnant de la France victorieuse.

« Le Maire de Senlis, dans la solennité émouvante de l'heure, nous sommes persuadé de répondre aux sentiments unanimes de la population, impatient de perpétuer sa pieuse vénération pour le libérateur de la Patrie en lui faisant connaître qu'il se propose de demander au Conseil Municipal de donner à l'une des places de la Cité le nom glorieux du Maréchal Foch.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Senlis, le 12 Novembre 1918

Le Maire,
DE PARSEVAL, adjoint.

Eglise Cathédrale de Senlis

Le Service de la Croix-Rouge annoncé pour le 17 Novembre, est remis au **Dimanche 24**, à neuf heures, en la Cathédrale.

Dimanche 17 Novembre.

Messes basses à 6 h. 1/2, 7 heures et 8 heures ;
 à 10 h. 1/2 précises, Messe basse à l'issue de laquelle un Te Deum d'Actions de grâces sera chanté en reconnaissance de la Grande Victoire des Armées Françaises et Alliées et du retour à la Patrie de l'Alsace et de la Lorraine. Les Autorités civiles et militaires y sont invitées. La population entière sera heureuse de participer à cette grande et patriotique Cérémonie.

Le même jour, à deux heures, Procession solennelle au Sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, en souvenir du Vœu exprimé au nom de la population entière de Senlis, lors des jours d'anxiété de mars dernier.

Tous seront pressés de se joindre au Cortège auquel sont invitées les Autorités civiles et militaires, le Collège Saint-Vincent, l'Hôpital, les diverses Confréries de la Paroisse.

Un ex-voto, offert par la reconnaissance publique, sera placé le même jour dans le Sanctuaire. Un tronç sera disposé à l'entrée de la Cathédrale pour recevoir les offrandes (maximum 25 centimes).

Carnet senlisien

La Croix-Rouge Américaine

« La Croix-Rouge américaine vient de voter un nouveau crédit de dix millions en faveur des familles les plus méritantes des officiers, sous-officiers et soldats français. A cette occasion, le général Pétain, commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est, vient d'adresser une chaleureuse lettre de remerciements au colonel Gibson, commissaire pour la France de la Croix-Rouge américaine. »

Les Journaux.

Il est bon qu'on ait quelques précisions sur le bel effort fait par nos alliés, et nous sommes heureux de publier les lignes suivantes, rendant ainsi hommage au dévouement de la Croix-Rouge américaine sœur de la Croix-Rouge française.

Au début, la commission se composait de 18 membres, il y en a aujourd'hui près de 3.000. Lorsque récemment, la Croix-Rouge américaine a demandé 100 millions de dollars pour la continuation de son œuvre, 17 millions de personnes ont répondu et donné plus de 170 millions de dollars.

Elle s'intéresse tout particulièrement aux populations civiles, aux enfants surtout, parce qu'ils sont l'avenir de la France. Le bureau entretient des hôpitaux et des dispensaires, des maisons de convalescence, des asiles pour les enfants délaissés, et a installé des cures de repos au bord de la mer et dans les montagnes du Midi, ouvert des laiteries. Durant le trimestre du 1^{er} mai au 1^{er} août, près de 57.000 femmes et enfants ont été directement secourus par le bureau. Par des conférences, films, brochures, il s'est adressé à plus de 25.000 personnes auxquelles il a fait connaître les principales exigences de l'hygiène infantile.

L'œuvre des caisses scolaires étendait son action avant les vacances, à environ 32.000 enfants, auxquels elle fournit un goûter composé d'un petit pain sucré très nourrissant et d'une tablette de chocolat. Sur l'initiative de leur journal officiel « Stars and Stripes » les troupes américaines ont déjà constitué un fonds de plus de 200.000 francs pour l'adoption de petits orphes ins français de guerre.

Tuberculose. — La Croix-Rouge américaine, en vue d'assurer une coopération complète et suivie entre son bureau de la tuberculose et la commission Rockefeller pour la prévention de la tuberculose en France, a nommé directeur de cette commission l'éminent docteur Livingston

Farrand. Cette unité de direction, entre les mains d'un homme de grand talent et de grand cœur, qui se dévoue si généreusement à son œuvre, ne peut qu'accroître l'efficacité des deux services auxquels la France est déjà redevable de très beaux résultats.

Réfugiés. — Une conférence de 60 délégués, qui représentent le bureau des secours aux réfugiés dans un grand nombre de département s'est tenue à Paris, pour examiner les questions urgentes qui se rapportent à ce service. Il n'a cessé, en effet de prendre une importance plus grande à mesure que venait s'ajouter aux réfugiés, les rapatriés et les évacués. La Croix-Rouge américaine s'occupe d'une manière très active de les loger et de les meubler. Elle fait exécuter en série un lit démontable, très facile à transporter, extrêmement bon marché et dans la fabrication duquel il n'entre aucune quantité de fer : les ressorts mêmes sont en peuplier flexible. Elle s'occupe également de faire fabriquer, en série, des tables et des chaises. La grande difficulté se présente au sujet des fourneaux de cuisine, pour lesquels, il faut bien s'adresser à la métallurgie. Ils sont demandés en Angleterre. La conférence se préoccupe aussi de trouver du travail pour toutes ces victimes de la guerre et de les préserver des maladies, notamment de la tuberculose. Elle étudie la question du travail agricole, des ouvriers, des dispensaires, du retour aux foyers abandonnés. Signalons en particulier l'heureuse idée de donner à des réfugiés le ramassage bien payé du linge de l'armée américaine.

En terminant la déclaration qu'il adresse à tout le monde et placé sous ses ordres, sur le chemin parcouru depuis plus d'un an, le colonel Gibson conclut en ces termes :

« Travaillez ensemble, avec toute votre bonne volonté et de bon cœur, pour le bien commun, et ne perdez jamais de vue que c'est un privilège pour vous que d'être en France parmi des amis, avec le pouvoir d'aider dans une petite mesure, une population civile qui a supporté patiemment le fardeau de la guerre pendant plus de 4 ans, et une armée dont l'héroïsme a gagné l'admiration de tous les alliés. »

L.

Cartes d'Alimentation

AVIS IMPORTANT

En vue du renouvellement des cartes d'alimentation, les consommateurs devront, au lieu où ils passeront la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 novembre, souscrire une déclaration individuelle sur une fiche qu'ils trouveront dans les lieux habituels de distribution des cartes d'alimentation.

Les consommateurs qui seront en route ou que leurs professions ou emplois retiennent au dehors, dans la nuit du 21 au 22 novembre, souscriront leur déclaration au lieu même où ils passeront la journée du 21 novembre.

La distribution des formules se fera les jours 18, mardi 19 et mercredi 20, de une heure et demie à quatre heures, suivant la lettre initiale du nom patronymique du chef de famille et sur présentation de la carte d'alimentation :

Ecole de Garçons, rue Saint-Péray, pour les lettres B, G.

Ecole libre de Garçons, rue de Villevert, pour les lettres A, C, E, F.

Ecole de Filles, rue de la Poulaillerie, pour les lettres H, L, N, O, Q.

Ecole maternelle, rue de la Poulaillerie, pour les lettres R, S, V, W, Y, Z.

Ecole de Filles, rue de Meaux, pour les lettres M, P, T.

Toute demande postérieure ne pourra recevoir satisfaction.

Les cartes d'alimentation établies sur ces déclarations seront mises à la disposition des consommateurs dans la seconde quinzaine de décembre ; toutefois, les consommateurs qui désireront retirer leur carte individuelle d'alimentation dans un lieu autre que celui où ils auront fait leur déclaration, devront l'indiquer au dos de la formule, ils n'auront pas d'autre formalité à remplir.

Il est recommandé de remplir la formule avec exactitude et précision.

L'attention des consommateurs est appelée, spécialement, sur la profession qui devra être indiquée très exactement, ainsi que la catégorie correspondant à la profession, car les cartes ne seront pas modifiées et aucun supplément de ration de pain ne pourra être accordé.

Remerciements.

Madame Chilo et la famille Delorme remercient bien sincèrement toutes les personnes qui en assistant aux obsèques de Monsieur Chilo, leur ont ainsi donné des marques de leur sympathie.

Une tombe, une croix de bois et quelques fleurs

Eparses sur la terre ; un enfant, une femme ;
 L'une qui prie et songe à l'âme de son amie,
 L'autre, qui, né d'hier, par cette guerre infernale,
 Sourit. Il dit, regardant ce sourire à ces fleurs :
 « Maman, papa soit-il que nous sommes vainqueurs ! »
 2 Novembre 1918. H. S.

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Bardou, rue de l'Apport-au-Pain.

Etat-civil de Senlis

Naissance.
 Du 7 novembre au 15 novembre 1918.

11	Odette-Louise Descornes, rue de la République, 13.
<i>Décès</i>	
7	Poussard Louis-Edouard, propriétaire, 87 ans, rue de Compiègne, 15.
12	Bouvier Joseph, 31 ans, manouvrier, faubourg Saint-Martin, 1.
13	Lebois Rieul-Désiré, jardinier, faubourg Saint-Martin, 1.

L'armistice est signé

Notre ville a fêté comme il convenait la victoire des alliés sur l'Allemagne.

Ils ont signé. Ce n'est donc pas vainement que le sang a été versé.

La population attendait avec une impatience fébrile les dernières nouvelles sur l'armistice, lorsque soudain vers les 11 heures 1/2, les cloches de notre vieille cathédrale firent entendre leur joyeux carillon, annonçant que les plénipotentiaires allemands avaient signé l'armistice.

Soudain, Senlis fut dans la joie. Notre ville ressemble alors à une immense classe que surprend le signal joyeux de la

Institution Saint-Vincent.

Dimanche 17 novembre à 14 heures, le collège s'associera à la paroisse, pour la procession de St Rieul, à Bon-Secours.

Le matin, à l'issue de la messe solennelle chant du *Te Deum* de la Victoire.

Légion d'honneur.

M. le D^e Palle, médecin-major de 2^e classe, médecin-chef d'une ambulance, qui a laissé le son passage à Senlis, un si sympathique souvenir est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous sommes heureux de lui envoyer nos plus sincères félicitations.

Eaux et forêts.

M. Pardé (Léon-Gabriel-Charles) inspecteur des eaux et forêts de 1^{re} classe à Beauvais, anciennement à Senlis, est nommé conservateur des eaux et forêts de 4^e classe, en remplacement numérique de M. Béhery de la Brosse, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il sera procédé ultérieurement à l'adoption de M. Léon Pardé à un poste de conservateur.

Mutations dans le personnel de l'enseignement primaire.

Par arrêté de M. le Préfet de l'Oise, ont été nommés instituteurs et institutrices dans les communes désignées ci-après, les maîtres et les maîtresses dont les noms suivent :

Mlle Dupuy, de Coye (f) à Senlis.
 Mlle Laporte, de Bresles (f) à Senlis.
 Mlle Brémard, de Saint-Léon-d'Esserent (g) à Montataire (f).
 Mlle Languier, d'Avilly (m) à Campdeville (m).
 Mlle Deguzelin, de Haute-Epine (m) à Avilly (m).
 Mlle Deguzelin, de Haute-Epine, à Avilly, adjointe.
 Mlle Delavaquerie, de Verberie (f) à Welles-Pérennes (m).
 Mme Rigal, de Montataire (f) à Vaumont (m).
 Mlle Martinand, de Coye (f) à Chantilly (g).

Emprunt 4 0/0

de la Défense Nationale

La Banque de France reçoit dès à présent LES SOUSCRIPTIONS

Croyez-vous, docteur, que j'échapperai à la grippe-espagnole ?
 — Je n'en suis pas sûr du tout madame.

Vous m'effrayez, docteur ! Quel est-ce qui peut vous faire croire que...
 — C'est que quand une maladie est à la mode il est bien difficile à une femme de ne pas l'avoir.

CREIL

Union Sportive du Patronage.

Nous avons annoncé que des personnes des plus connues et des plus respectées par la jeunesse française feraient partie du Comité d'honneur, constitué pour le Tour de Creil fixé au 1er décembre. En effet, M. le docteur P. Michaux, le très honorable président général de la Fédération de Gymnastique et Sportive des Patronages de France, a bien voulu accepter la présidence du Comité d'honneur. Aussi le Comité d'organisation l'en remercie bien vivement.

Et de ce Comité d'organisation, faut-il en parler? Nos sportsmen des plus connus par notre jeunesse créilloise: Robert Lefèvre, P. Gobert, G. Houpin, etc.

Est-ce que ces noms-là n'assurent pas la bonne organisation pour le succès du Tour de Creil!

D'ailleurs, voyez comment sont composés les deux comités.

Comité d'honneur. — Président: M. le docteur P. Michaux, président général de la F. G. S. P. F.; vice-président: M. J. Gaillard, président de l'U. R. de l'Oise; membres: MM. Meunier de Creil, Delauney, secrétaire général de la F. G. S. P. F.

Comité d'organisation. — Président: M. D. Vasseux; vice présidents: MM. Bauduin et de May; secrétaire général: M. Robert Lefèvre; secrétaire adjoint: M. Gobert; assesseur: M. G. Houpin.

Nous rappelons que les engagements sont reçus par M. Robert Lefèvre, 14, rue Pasteur, Creil, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

Mort pour la France.

Nous apprenons la mort de M. Georges Baribes, du 9e groupe d'aviation militaire escadrille 54, des suites d'une maladie contractée au front, à l'hôpital de Creil.

Il était titulaire de la croix de guerre et de trois élogieuses citations.

Distinction honorifique.

La médaille d'honneur en argent est décernée à M. Fassier (Charles), architecte à Creil, qui a accompli des actes de courage et de dévouement.

Plaques.

Plaque a été portée par Mme Thévenot, entrepreneur de travaux publics, rue Victor Hugo contre le nommé Dezan, pour vol de matériel; de plus, elle exige que celui-ci quitte les locaux qu'elle occupe chez elle à Saint-Léon-d'Esseret, sans son autorisation, prétend-elle?

Madame Lecointre, née Potier, concierge de la Verrerie a porté plainte contre le Verrier Lucien Dillien, qui, parce que cette dame ne lui avait pas ouvert la porte, lui a donné une gifle.

C. P. S. M.

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Antoine Morel, de la classe 1920, a passé récemment avec succès, à Châlons-sur-Marne, l'examen pour l'obtention du C. P. S. M. et qu'il s'est classé premier du recrutement de Compiègne avec 285 points (la moyenne était de 90).

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Secours de guerre.

Depuis le début des hostilités, les ouvriers verriers de Creil ont versé à leurs camarades au front la somme de 19.223 francs 75.

Cette somme a été recueillie par souscription entre les membres de l'usine auquel s'est jointe la direction.

Nous ne saurions trop les féliciter de leur geste généreux, et nous souhaitons que leur exemple soit suivi.

CHANTILLY

Eaux et forêts.

M. Mangin, Maurice-Louis, inspecteur adjoint de 1re classe des eaux et forêts en notre ville, est nommé inspecteur de 4e classe et maintenu à titre provisoire à la même résidence.

M. Charles Legué, garde domanial des eaux et forêts de 1re classe (nouvelle échelle) à la maison forestière de Cassan, triage n° 16 du cantonnement de Chantilly, est admis à la retraite.

Contravention.

M. Léon Maclair, débitant, rue du Connétable, s'est mis dans son tort en conservant chez lui des militaires, aussi, une contravention lui a été octroyée.

Gouvioux.

Pour avoir chassé sans autorisation, les nommés Louis Massou et Louis Désormaux, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal.

Mello.

En ces jours d'union sacrée, pendant lesquels doit se réaligner plus que jamais la belle devise républicaine: "Liberté, Egalité, Fraternité"; à l'heure prochaine

où va luire au-dessus de la noble France, l'aurore de la victoire et la paix glorieuse, que voit-on dans notre paisible et laborieuse commune? Les tickets ne sont pas donnés de façon équitable: des hommes de peine, même catégorie, vont toucher, les uns, 3 ou 400, les autres, 500 grammes de pain; des femmes faisant même travail pénible vont toucher les uns 300, les autres 400 grammes de pain — et l'âge varie parfois de 10 à 15 ans. Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures? Pourquoi cette anomalie et cette partialité? On s'entend les épaules, la fraternité et l'union sacrée à Mello? Pourquoi nos édiles ne suivent-ils pas le bon mouvement de la commune sœur? La France est cependant notre commune patrie! Mais l'heure de la délivrance approche et ceux qui auront commis des actes d'injustice et de partialité auront des comptes à rendre.

Un groupe de mécontents.

Le lieutenant-colonel B., commandant le 5e Régiment d'infanterie, cité à l'ordre du régiment: Heil André, soldat, C. H. R.: « D'un dévouement exemplaire. A rendu les plus grands services pendant les dernières opérations. En dépit des conditions défavorables où il était placé, a su mener à bien les nombreux travaux qui lui étaient demandés, notamment ainsi de nouvelles preuves de son zèle et de son intelligente activité. — Simposé à l'estime de tous ses chefs par son bel esprit de dévouement et par la conscience qu'il apporte dans l'accomplissement de son devoir. »

Citation.

Nous donnons ci-après la nouvelle citation dont a été l'objet le soldat André Heil, fils de M. Heil, négociant à Chantilly.

Citation à l'ordre du régiment.

Le lieutenant-colonel B., commandant le 5e Régiment d'infanterie, cité à l'ordre du régiment: Heil André, soldat, C. H. R.: « D'un dévouement exemplaire. A rendu les plus grands services pendant les dernières opérations. En dépit des conditions défavorables où il était placé, a su mener à bien les nombreux travaux qui lui étaient demandés, notamment ainsi de nouvelles preuves de son zèle et de son intelligente activité. — Simposé à l'estime de tous ses chefs par son bel esprit de dévouement et par la conscience qu'il apporte dans l'accomplissement de son devoir. »

Le 19 octobre 1918.

Le lieutenant-colonel Beaujean, C. le d'infanterie, Beaujean.

Nous adressons toutes nos félicitations au soldat André Heil, pour cette nouvelle et belle citation.

Mort au champ d'honneur.

Mademoiselle Suzanne Toupet, Monsieur Eugène Toupet et sa fille, Monsieur et Madame Charles Toupet et leurs Enfants, et toute leur Famille, ont la douleur de faire part de la mort de leur frère, neveu et cousin

Monsieur Maurice TOUPET,

Marché des Logis au 227e Régiment d'Artillerie de Campagne.

décoré de la Croix de guerre, trois citations, Mort pour la France, à l'âge de 30 ans, le 10 novembre 1918.

Nogent-sur-Oise.

Dons de pommes de terre. Nous sommes heureux de signaler la générosité des cultivateurs de Nogent, qui ont fait un don de pommes de terre destinées aux familles nécessiteuses de la commune:

MM. Verriest Alphonse...	4.000 k.
Ampe Constant...	700
Rigoile, rue de l'Aubier	450
Benaut	200
Morlet Paulin	200
Leslerq Louis	100
Total	2.600 k.

Mort pour la France.

M. Georges Lesage, lieutenant d'infanterie, décoré de la croix de guerre, décédé à Saint-Brieuc, des suites de blessures de guerre.

Saint-Maximin.

Citation à l'ordre du corps d'armée. Le soldat de 1re classe Kléber Gavelle, croix de guerre, du 5e régiment d'infanterie, classe 1914 fils du passager au pont de Saint-Léon-d'Esseret, a obtenu une citation à l'ordre du corps d'armée dans les termes suivants:

« Soldat d'un allant, d'un entrain et d'une bravoure sans égale, a été, du 27 août au 4 septembre, un auxiliaire incomparable pour le chef de bataillon; l'acquiesçant de toutes les missions de liaison avec le même sang froid imperturbable, quelle que soit l'intensité du bombardement. (Six citations antérieures et une blessure). Nos plus vives félicitations à ce jeune brave et nos compliments à sa famille. »

BETZ

Nécrologie.

La semaine dernière, M. Crété, ingénieur des Ponts et Chaussées à Creil, se rendait à Montataire, lorsqu'arrivé rue Jean Jaurès, il s'affaissa subitement, frappé de congestion. Un médecin fut appelé en toute hâte, mais malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués, M. Crété ne put être rappelé à la vie.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche l'après-midi, en présence d'une affluente considérable.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Betz, dans un caveau de famille le lendemain à 14 heures.

Dons de pommes de terre.

Nous sommes heureux de signaler la générosité des cultivateurs de Nogent, qui ont fait un don de pommes de terre destinées aux familles nécessiteuses de la commune:

MM. Verriest Alphonse...	4.000 k.
Ampe Constant...	700
Rigoile, rue de l'Aubier	450
Benaut	200
Morlet Paulin	200
Leslerq Louis	100
Total	2.600 k.

Mort pour la France.

M. Georges Lesage, lieutenant d'infanterie, décoré de la croix de guerre, décédé à Saint-Brieuc, des suites de blessures de guerre.

Saint-Maximin.

Citation à l'ordre du corps d'armée. Le soldat de 1re classe Kléber Gavelle, croix de guerre, du 5e régiment d'infanterie, classe 1914 fils du passager au pont de Saint-Léon-d'Esseret, a obtenu une citation à l'ordre du corps d'armée dans les termes suivants:

« Soldat d'un allant, d'un entrain et d'une bravoure sans égale, a été, du 27 août au 4 septembre, un auxiliaire incomparable pour le chef de bataillon; l'acquiesçant de toutes les missions de liaison avec le même sang froid imperturbable, quelle que soit l'intensité du bombardement. (Six citations antérieures et une blessure). Nos plus vives félicitations à ce jeune brave et nos compliments à sa famille. »

Mort pour la France.

L'inhumation provisoire a eu lieu le dimanche 27 octobre au cimetière de Wissons, en attendant le transport du corps à Crépy, lorsque les circonstances le permettront.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Versigny.

Le capitaine de Kersaint, titulaire de la croix de guerre, vient d'être promu au grade de chevalier de la légion d'honneur.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Au nouveau chevalier, nous adressons nos plus vives félicitations.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Versigny.

Le capitaine de Kersaint, titulaire de la croix de guerre, vient d'être promu au grade de chevalier de la légion d'honneur.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Versigny.

Le capitaine de Kersaint, titulaire de la croix de guerre, vient d'être promu au grade de chevalier de la légion d'honneur.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Versigny.

Le capitaine de Kersaint, titulaire de la croix de guerre, vient d'être promu au grade de chevalier de la légion d'honneur.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

Il est le fils du sympathique et dévoué conseiller général du canton de Nanteuil-Haudouin.

Saintines.

L'affichage du prix des denrées. Pour ne pas avoir affiché les prix des denrées par elle mises en vente, Madame Aubry, épicière, en a été quitte pour une contravention.

NEUILLY-EN-THELLE

Ercuis.

Mort de M. Maurice. Nous apprenons la mort presque subite de M. Edmond Maurice, directeur de l'Ecole Jules Ferry à Beauvais, décédé à l'âge de 50 ans.

M. Maurice avait été instituteur à Ercuis, pendant une période de trois ans.

SENILIS

Aumont.

Certificat d'études. Le mardi 5 novembre, Mmes Laurence Garmier, Andrée Lacourte et Marcelle Pirot, élèves de l'école mixte d'Aumont ont passé, avec succès, à Senlis, l'examen du Certificat d'études primaires élémentaires.

Mlle Lacourte a obtenu la mention très bien et Mmes Garmier et Pirot la mention bien.

Félicitations aux jeunes lauréates, ainsi qu'à leur dévoué instituteur et complimentés aux familles.

Chamant.

Certificat d'études primaires. Nous avons le plaisir d'enregistrer le succès que vient de remporter l'Ecole des Filles de Chamant. Les quatre candidates présentées: Mmes Lucienne Carlier, Hélène Coutureau, Marcelle Uytensprot et Hélène Vernier ont été reçues avec la mention très bien.

SAGE-FEMME, 94 R. DE RIVOLI

Face Tour Saint-Jacques (Métro, Châtelet) Consultations dans tous les cas.

APER TURPIN
 GRAND VIN BLANC APÉRITIF NATUREL
 consommé SANS ENTRAVE dans le zone des Armées.
Chasse le Cafard

Vente en gros: TURPIN FRÈRES & RIOUT, à BORDAUX.

Etude de M. Louis ESCAVY, Docteur en droit, avoué à Senlis, 7, rue de Villerey.

DIVORCE

Assistance Judiciaire du 21 Juillet 1916.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

Senlis, le six novembre mil neuf cent dix-huit.

DIVORCE

Assistance Judiciaire du 21 Juillet 1916.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

Senlis, le six novembre mil neuf cent dix-huit.

DIVORCE

Assistance Judiciaire du 21 Juillet 1916.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

par le Tribunal Civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix-sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

Senlis, le six novembre mil neuf cent dix-huit.

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

Senlis, le six novembre mil neuf cent dix-huit.

DIVORCE

Assistance Judiciaire du 29 Septembre 1916.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix-sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

Senlis, le six novembre mil neuf cent dix-huit.

DIVORCE

Assistance Judiciaire du 29 Septembre 1916.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Senlis, le douze juin mil neuf cent dix-sept, enregistré et signifié:

Entre Monsieur Victor-Auguste Hausrate, journaliste, demeurant à Montataire, actuellement mobilisé au 288e régiment d'artillerie, 42e batterie; Demandeur, ayant M. Escavy pour avoué;

Contre Madame Maximilienne Barbier, son épouse, actuellement sans résidence connue; Défenderesse défaillante;

Il appert: Que le divorce a été prononcé entre les époux Hausrate-Barbier, à la requête et au profit de Monsieur Hausrate.

premier Octobre mil neuf cent dix-huit. Les oppositions seront reçues en l'étude de M. Maugin, dans les dix jours qui suivront la présente insertion.

Pour deuxième insertion, MAUGIN.

Etude de M. Mézière, notaire à Betz (Oise).

Cession de Fonds

DEUXIEME AVIS

Suivant contrat reçu par M. MÉZIÈRE, notaire à Betz, le dix-sept octobre mil neuf cent dix-huit, Monsieur Aimé-Gustave CARANDAS, et Madame Eugénie-Onésime-Gérmaine PETIT, son épouse, demeurant ensemble à Léviguen, ont cédé à Monsieur François COLIN, garde-particulier, demeurant à Ormy-Villers, le fonds de commerce de marchand de vins, que Madame Carandas fait valoir dans une maison sise près la gare de Boissey-Lévignen, commune de Boissey-Fresnoy, aux conditions exprimées audit acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier janvier mil neuf cent dix-neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues sous peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude de M. Mézière, ou domicile élu.

Pour deuxième insertion, Signé: MÉZIÈRE.

Objets et meubles modernes

Buffet, armoire, couchettes en bois, sommier et matelas, lit en fer, une table ronde acacia à cinq allonges, une table de toilette, tables, chaises, deux chaises percées, un poêle éolène, un autre poêle, une belle chemise prussienne avec cinq mètres de tuyaux, un lot de tuyaux, une horloge comtoise, deux cuis-de-boeuf, deux contres dont une en argent, deux tables à liègue, un bain de siège, un diable, lampes, deux photographes et leurs rouleaux, deux papiers à linge, deux valises, nombreuse batterie de cuisine, vaisselle et verrerie, un chaudron cuivre, chandeliers, cadres, trois grands saloirs, vases, armes, une petite charrette d'enfant, environ 200 kilos de vieux papier, une broquette de meunier.

Et nombreux autres objets.

Au comptant. - Frais en sus.

Etude de M. DELIMOGEZ, commissaire-priseur de l'Arrondissement de Senlis.

MEUBLES

Objets Mobiliers

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche 17 Novembre 1918, à une heure très précise.

A SENLIS.

42 bis, rue du Château, Au domicile de Mlle Madeleine